

AMIE DES OISEAUX

DEMANDE DE PRISE EN CONSIDÉRATION

Grille de notation et d'évaluation, version 2.0, mai 2023



VILLE AMIE
DES OISEAUX

VILLE/MUNICIPALITÉ REPRÉSENTÉE:

DATE DE SOUMISSION:

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Qui peut postuler? La norme Ville amie des oiseaux Canada (VAO) s'applique généralement aux villes de plus de 30 000 habitants. Les villes et municipalités qui ont des populations entre 15 000 et 30 000 habitants peuvent présenter une demande pour cette norme ou pour la norme pour les petites municipalités. Dans les deux cas, la municipalité requérante doit avoir son propre conseil élu avec des pouvoirs municipaux typiques.

En général, tous les points sont attribués en fonction des preuves à l'appui de l'action. Cependant, des points peuvent être attribués même si l'action n'est pas complétée, tant qu'il existe des preuves solides qu'un processus de mise en œuvre de l'action est en cours.

Dans de nombreux cas, les actions pour répondre à un critère sont communautaires (et non gouvernementales). Cela constitue un bon exercice pour les équipes VAO au cours du processus de certification, afin de déterminer les mesures qui peuvent être mises en œuvre par les membres de la communauté et celles qui doivent être mises en œuvre par la municipalité ou un autre palier de gouvernement.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-1 – ÉQUIPE VAO

DESCRIPTION

Constituer une équipe VAO (comité permanent) pour faire avancer le projet. Votre équipe VAO devrait représenter différents points de vue et être en contact avec la municipalité.

INDICATEURS

Fournir une liste des membres de l'équipe VAO, leurs affiliations et leurs coordonnées.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-2: MOBILISATION DES AUTOCHTONES

DESCRIPTION

Nous reconnaissons que tout le Canada se trouve encore sur le territoire traditionnel ou sur le territoire non cédé des peuples autochtones. Dans le respect de ce fait et des droits inhérents des peuples autochtones, une perspective autochtone devrait être incluse dans ce programme, si possible. Nous encourageons les équipes VAO candidates potentielles à rechercher cette perspective dans la mesure du possible. Les équipes VAO doivent identifier le ou les territoires traditionnels autochtones de leur municipalité et inviter les communautés autochtones à participer à l'initiative.

INDICATEURS

Fournir le nom de la ou des nations autochtones concernées et décrire la réponse à l'invitation de participer à l'initiative. Rendre compte des progrès accomplis d'avoir une perspective autochtone est une exigence annuelle.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-3: SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ

DESCRIPTION

Adopter une résolution du conseil proposant ou soutenant les efforts de votre municipalité pour être une Ville amie des oiseaux OU obtenir une lettre de soutien d'un haut-fonctionnaire de la ville. (cette lettre ne s'applique qu'au niveau de base).

INDICATEURS

Volonté d'adopter une résolution du conseil au courant de la première année suivant l'annonce de la certification OU lettre d'appui au programme de certification d'un haut responsable de la ville (maire, chef de la direction, etc.). Le statut intermédiaire et le statut élevé requièrent une résolution du Conseil.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-4: RAPPORT ANNUEL

DESCRIPTION

Une fois que votre municipalité a obtenu le statut de Ville amie des oiseaux, l'équipe chargée du projet doit fournir un rapport annuel sur les activités liées à votre statut de Ville amie des oiseaux.

INDICATEURS

Fournir un rapport annuel avant le premier anniversaire de certification de votre municipalité. Téléchargez le rapport sur le site Web de Ville amie des oiseaux ou sur demande du personnel de Nature Canada.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-5: RENOUVELLEMENT DU STATUT

DESCRIPTION

Le statut de Ville amie des oiseaux sera valable pendant deux ans, après quoi vous présenter une nouvelle demande. On s'attend à ce qu'une municipalité présentant une nouvelle candidature puisse démontrer des progrès et fournir de nouvelles preuves dans de nombreux cas pour étayer sa nouvelle candidature.

INDICATEURS

Chaque candidature peut utiliser et s'appuyer sur des applications antérieures, mais doit montrer quelques preuves de progrès au fil du temps. Aucune preuve de progrès entraînera le rejet de la candidature ou la suppression d'un niveau de certification. Les demandes de renouvellement doivent être présentées avant la fin de la fenêtre de candidature de septembre ou de février suivant le deuxième anniversaire de leur acceptation la plus récente et de leur reconnaissance comme Ville amie des oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-6: VISIBILITÉ DU PROGRAMME

DESCRIPTION

Une fois la certification accordée, afficher des renseignements au sujet de Ville amie des oiseaux sur le site Web de la ville, à un emplacement facile d'accès.

INDICATEURS

Fournir les liens et une preuve de publication en ligne. Cela devrait se produire lors du rapport annuel ou lorsque la ville présente une nouvelle demande de certification.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

CRITÈRES OBLIGATOIRES

M-7: JOURNÉE MONDIALE DES OISEAUX MIGRATEURS

DESCRIPTION

Organiser chaque année un événement pour célébrer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, afin de célébrer les oiseaux dans votre municipalité.

INDICATEURS

Les villes (ou les partenaires) doivent tenir un événement pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs dans l'année correspondant à leur candidature et continuer à tenir l'événement par la suite pour maintenir leur statut. Preuve de l'événement et de la proclamation du maire ou du Conseil à l'appui de la Journée des oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Critère atteint ou en voie d'être atteint?	
Confirmé par le comité de pointage comme ayant respecté la norme?	

SECTION 1: RÉDUCTION DES MENACES

RÉDUCTION DES MENACES

1.1 (A) PRÉDATION DES OISEAUX PAR LES CHATS

DESCRIPTION

Mesures réglementaires et éducatives pour contrôler et réduire les populations de chats (domestiques et errants) qui se promènent sans surveillance à l'extérieur :

A) Efforts coordonnés dirigés vers les propriétaires de chats pour réduire le nombre de leurs chats. Comprend la réglementation (règlements administratifs), l'application des règlements administratifs et les campagnes de sensibilisation

INDICATEURS

Pour le point a), un point pour un règlement exigeant que les chats soient gardé sur le terrain de son gardien ou sous contrôle et surveillance constante d'un adulte ou à l'intérieur d'un terrain clôturé ou attaché ou dans un enclos), un point pour une preuve de l'application du règlement et un point pour une campagne de sensibilisation visant les résidents pour les sensibiliser au règlement. La certification de haut niveau nécessite la preuve d'un règlement qui corresponde aux intentions de « a ».

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.1 (B) PRÉDATION DES OISEAUX PAR LES CHATS

DESCRIPTION

Dans la municipalité, une stratégie active est en place pour réduire les populations de chats sans propriétaires (chats errants) et atténuer la menace qu'ils représentent pour les oiseaux (par exemple, en retirant les colonies de chats errants des zones importantes pour les oiseaux

INDICATEURS

Pour le point b), un point pour la preuve de stratégies et d'actions actives à l'échelle municipale qui démontrent des progrès dans la réduction de la population de chats sans propriétaire. Un deuxième point de preuve des efforts visant à éliminer les chats sans propriétaires des habitats importants pour les oiseaux où ils présentent un risque accru pour les oiseaux. Un exemple serait la relocalisation des chats sans propriétaires dans des zones telles qu'un sanctuaire pour chats, où ils ne présentent pas de risques pour la faune).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.1 (C) PRÉDATION DES OISEAUX PAR LES CHATS

DESCRIPTION

L'équipe VAO ou la municipalité a mis en place, ou est partenaire de programmes ou de projets visant à estimer le nombre ou la répartition des chats d'extérieur, afin de pouvoir suivre les progrès réalisés dans la réduction des populations de chats d'extérieur.

INDICATEURS

Pour le point c), un point pour la preuve de la mise en œuvre d'un protocole de comptage ou d'estimation du nombre de chats, afin d'établir des nombres de référence ou pour les comparer avec des nombres de référence. Des données recueillies auprès de refuges qui démontrent des tendances montrant une diminution du nombre de chats au fil du temps sont acceptables.

*** Notez que ce critère ne s'applique pas aux municipalités du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (A) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Démontrer que la municipalité prend des mesures pour réduire les collisions d'oiseaux avec les fenêtres :

- a. Définir des normes de conception respectueuses des oiseaux et mettre en œuvre de telles normes (dont celle de la CSA sur la conception de bâtiments respectueuse des oiseaux) pour les nouveaux bâtiments.

INDICATEURS

Preuve de chaque action requise. Deux points pour a) et un point pour b), c) et d).

- a. *Pour les nouvelles constructions, la municipalité élabore ou adopte des normes respectueuses ou sécuritaires pour les oiseaux. Un point est attribué si la norme est une ligne directrice, deux points si la norme est une exigence. * Notez que le statut de haut niveau exige qu'une municipalité ait, à un minimum, une ligne directrice.*

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (B) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Évaluation et atténuation des risques pour les oiseaux liés aux bâtiments municipaux existants et proposés

INDICATEURS

Un point si des individus ou un groupe surveillent les collisions avec les fenêtres ou évaluent les risques en utilisant BirdSafe ou un programme similaire.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (C) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Informar les propriétaires et les locataires de bâtiments existants des mesures qu'ils peuvent prendre pour atténuer les risques de collision des oiseaux; fournir la preuve de l'évaluation des risques liés aux bâtiments et des mesures prises

INDICATEURS

Un point est attribué avec des preuves de campagnes éducatives axées sur le grand public ou des quartiers spécifiques.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.2 (D) COLLISIONS AVEC LES FENÊTRES

DESCRIPTION

Établir une référence de base et tenir à jour une base de données du nombre de résidences ou de bâtiments ayant des fenêtres traitées dans la ville ou dans au moins un quartier.

INDICATEURS

Fournir la preuve d'une base de données active sur les fenêtres traitées.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.3 (A) POLLUTION LUMINEUSE

DESCRIPTION

La municipalité dispose d'une stratégie de réduction de la pollution légère pour les quartiers existants et prévus.

INDICATEURS

Un point sur la preuve d'une stratégie ou d'une politique municipale (y compris des directives ou des normes) visant à réduire la pollution lumineuse.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.3 (B) POLLUTION LUMINEUSE

DESCRIPTION

La preuve qu'une mise en œuvre de mesures d'atténuation de la pollution lumineuse est en cours, comme des programmes de modernisation visant à remplacer les lampadaires de rue par des appareils blindés écoénergétiques, des tours de communication et d'autres systèmes d'éclairage, avec des preuves de leur mise en œuvre.

INDICATEURS

Un point pour la preuve de la mise en œuvre d'un programme de modernisation visant à réduire la pollution lumineuse provenant de sources ponctuelles (par exemple, la mise en place de réverbères standard avec des éclairages de rue orientés vers le bas, respectueux de la faune, tels qu'un éclairage à DEL de 3 000 K ou moins, la pollution lumineuse provenant de sources ponctuelles telles que des tours de communication ou des installations industrielles).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.3 (C) POLLUTION LUMINEUSE

DESCRIPTION

Campagne de sensibilisation auprès des habitants et des entreprises, afin de réduire l'éclairage extérieur qui attire les migrants nocturnes

INDICATEURS

Pratiques visant à répondre aux campagnes municipales de réduction de l'attraction lumineuse pendant les périodes de migration, comme la campagne « Lights out Toronto ».

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.4 (A) UTILISATION DES PESTICIDES

DESCRIPTION

La municipalité dispose d'une politique visant à réduire ou à éliminer l'utilisation de pesticides cosmétiques (par exemple, par exemple le contrôle des plantes à feuilles larges dans les cours-contrôle des usines utilisant du plomb) sur les terres publiques et privées, mise en œuvre par un règlement local.

INDICATEURS

Un point avec la preuve d'une politique interdisant l'utilisation cosmétique de pesticides (y compris les herbicides), preuve de son application.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.4 (B) UTILISATION DES PESTICIDES

DESCRIPTION

La municipalité restreint ou interdit l'utilisation de pesticides connus pour nuire directement ou indirectement aux oiseaux, y compris le Bti pour la lutte contre les moustiques ou les moucheron, à moins qu'il n'y ait un risque avéré pour la santé (comme la preuve de présence du virus du Nil occidental dans les larves) et, le cas échéant, des rodenticides qui constituent une menace pour les hiboux/chouettes.

INDICATEURS

Un point avec la preuve d'une politique interdisant spécifiquement le Bti et les rodenticides.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.5 RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES

DESCRIPTION

La municipalité dispose de mesures réglementaires ou non réglementaires efficaces, qui entraînent une réduction des déchets de plastique générés (par exemple, l'interdiction des plastiques à usage unique, des mesures visant à éliminer la pollution par les plastiques).

INDICATEURS

Fournir une preuve de réglementation (par exemple, un règlement municipal) et de mesures volontaires (par exemple, la majorité des entreprises locales), telles que l'interdiction des plastiques à usage unique, des sacs à provisions, des pailles en plastique, ainsi que d'actions visant à éliminer la pollution plastique comme le nettoyage des rives et des berges.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.6 COLLISIONS AVEC DES VÉHICULES

DESCRIPTION

Mesures en place pour éviter que les oiseaux se heurtent à des véhicules, comme la réduction des limites de vitesse près des habitats importants pour les oiseaux, et des mesures visant à réduire le nombre de véhicules sur les routes (par ex., un système de transport public et un réseau cyclable efficaces).

INDICATEURS

Fournir la preuve des mesures prises pour éviter que les oiseaux se heurtent aux véhicules. Par exemple, aux endroits où une route très fréquentée traverse un corridor faunique, les preuves d'atténuation comprennent des limitations de vitesse plus basses, des panneaux indiquant les passages pour animaux sauvages ou des preuves de solutions techniques comme des passages inférieurs ou des passages supérieurs pour la faune.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

1.7 PERTURBATION DES OISEAUX DANS LEUR HABITAT NATUREL

DESCRIPTION

La municipalité a mis en place une politique et des pratiques qui visent à interdire ou à atténuer la perturbation des oiseaux par l'humain et ses animaux domestiques dans les espaces naturels ou les habitats d'importance pour les oiseaux (par exemple, règlement sur les laisses, zones interdites à certaines périodes de l'année).

INDICATEURS

Fournir une preuve de la politique et des exemples de sa mise en œuvre, comme la signalisation dans les habitats d'importance pour les oiseaux e (par exemple, une zone naturelle, une zone humide ou un site de halte migratoire connu) ou la preuve de la mise en place d'un règlement. REMARQUE : LA VERSION PRÉCÉDENTE AVAIT UNE PHRASE SUPPLÉMENTAIRE, QUE NOUS AVONS SUPPRIMÉE DANS LA NOUVELLE VERSION.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

RÉDUCTION DES MENACES

POINTAGE

DE BASE

10 points dans au moins 3 catégories différentes.

INTERMÉDIAIRE

13 points provenant d'au moins cinq catégories, dont au moins deux catégories valant trois points ou plus.

ÉLEVÉ

16 points ou plus. Doit inclure au moins trois points dans les catégories 1 et 2. Doit avoir un exigeant que les chats soient gardé sur le terrain de son gardien ou sous contrôle et surveillance constante d'un adulte ou à l'intérieur d'un terrain clôturé ou attaché ou dans un enclos et des directives de construction respectueuses des oiseaux pour les bâtiments de grande hauteur.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

SECTION 2:
PROTECTION,
RESTAURATION
ET RÉSILIENCE
CLIMATIQUE
DES HABITATS

2.1 PROTECTION DES ZONES NATURELLES

DESCRIPTION

Les espaces naturels situés dans les limites de la municipalité sont protégés dans le cadre du plan municipal et la municipalité s'engage à augmenter leur superficie. Le plan fait la distinction entre les espaces naturels et les autres types d'espaces municipaux, comme les parcs de loisirs.

INDICATEURS

Fournir une preuve de la politique. Pour maintenir ce critère, la ville doit documenter la dimension des zones protégées, et démontrer son engagement à en augmenter la superficie au fil du temps. Tout plan municipal qui inclut la protection des espaces naturels recevra un point. Les points supplémentaires sont attribués en fonction de :

- a) preuve de mise en œuvre
- b) s'il existe des objectifs ambitieux pour accroître le nombre et la superficie des aires protégées.

Un point est déduit s'il existe des exemples actuels ou récents (au cours de l'année dernière) de destruction à grande échelle de l'habitat, ou des exemples clairs d'« étalement urbain ». L'« étalement urbain », dans ce sens, correspond à la conversion d'espaces naturels à la périphérie de la ville convertis en zones urbaines telles que des zones résidentielles, institutionnelles ou commerciales.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.2 PROTECTION ET RÉTABLISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

DESCRIPTION

La municipalité dispose d'une stratégie officielle pour protéger et restaurer la diversité biologique dans ses parcs et ses espaces naturels. La stratégie peut inclure des mesures comme la promotion de la connectivité entre les espaces naturels, la mise en place d'une zone tampon entre les principaux points de biodiversité et les activités humaines nuisibles, l'augmentation du nombre de zones protégées et la surveillance des oiseaux dans les limites municipales, afin d'évaluer le succès de la stratégie.

INDICATEURS

Fournir une preuve de la stratégie et de sa mise en œuvre. La stratégie de protection de la diversité biologique peut faire partie du plan des zones protégées, ou vice versa, mais doit spécifiquement définir la protection de la diversité biologique comme un objectif. Un point pour avoir une stratégie ou un objectif officiel de conservation de la biodiversité (adopté par le Conseil). Deux points si la stratégie ou l'objectif comporte des objectifs et des indicateurs de réussite et des preuves de mise en œuvre. Trois points pour les villes qui répondent aux deux critères précédents, qui utilisent la surveillance pour suivre l'évolution de la biodiversité et qui utilisent les résultats pour une gestion adaptée (par exemple, suivis ou études des oiseaux dans les espaces naturels appartenant à la ville).

Un point est déduit en cas de preuve d'activités actuelles ou très récentes (moins d'un an) qui nuisent à la biodiversité, telles que la perte ou la dégradation d'habitats importants pour la faune, ou la contamination de l'habitat faunique par des produits chimiques toxiques.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.3 RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DESCRIPTION

La municipalité a une stratégie d'adaptation au changement climatique qui comprend des mesures spécifiques, y compris des solutions climatiques fondées sur la nature. Des exemples de ceci incluent la création de zones humides pour absorber et retenir l'eau de crue, ou la plantation d'arbres pour créer de l'ombre et abaisser la température de l'air à la surface.

INDICATEURS

Fournir une preuve de la stratégie et de sa mise en œuvre. Un point si la Ville dispose d'une stratégie officielle pour s'attaquer à l'incidence du changement climatique et réduire les répercussions climatiques de la municipalité. Un deuxième point si les solutions climatiques fondées sur la nature constituent un élément important de la stratégie. Un troisième point s'il existe des exemples actifs de projets de restauration des zones humides ou de projets à grande échelle pour atténuer l'îlot de chaleur urbain par la plantation d'arbres et d'autres végétaux qui favorisent l'utilisation par les oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.4 (A) STRATÉGIE DE GESTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION

La municipalité dispose d'une politique de gestion de l'habitat fondée sur des considérations écologiques et climatiques, notamment:

- a) l'augmentation du nombre d'arbres et de la superficie du couvert forestier urbain.

INDICATEURS

Fournir la preuve de la politique et/ou de la mise en œuvre de chaque action. Un point par action.

- a) Inventaires d'arbres et plans pour en augmenter le nombre.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

2.4 (B) STRATÉGIE DE GESTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION

Laisser les chicots sur pied là où la sécurité publique n'est pas menacée.

INDICATEURS

Un point pour la rétention des chicots fondé sur des éléments de preuve tels que des énoncés de politique ou des éléments de preuve dans les plans de gestion des espaces naturels.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

2.4 (C) STRATÉGIE DE GESTION DE L'HABITAT

DESCRIPTION

La protection des arbres sur les terres privées et publiques.

INDICATEURS

Un règlement sur les arbres qui les protège comme valeur publique contre les propriétaires de terrains privés qui les coupent sans permis.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

2.4 (D) GESTION RESPONSABLE DE LA VÉGÉTATION

DESCRIPTION

l'interdiction d'une gestion active de la végétation pendant la saison de reproduction des oiseaux sur les terres municipales, y compris les forêts, les installations de gestion des eaux pluviales et les servitudes.

INDICATEURS

Un point est attribué si la ville peut démontrer que ses employés ne nuisent pas aux oiseaux nicheurs ou à leur habitat.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.5 ZONE IMPORTANTE POUR LES OISEAUX À PROXIMITÉ

DESCRIPTION

La municipalité possède une zone importante pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO) à l'intérieur ou à proximité de ses limites. Un partenariat local encourage la protection et la gestion de cette zone.

INDICATEURS

Un point s'il y a une ou plusieurs ZICO à proximité et que l'équipe VAO peut fournir le nom des ZICO, et le nom d'au moins un groupe ou individu « gardien » de la ZICO.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.6 PROMOUVOIR LA FLORE INDIGÈNE LOCALE SUR LES TERRES PUBLIQUES

DESCRIPTION

La municipalité promeut l'importance de planter une flore indigène locale appropriée à l'écorégion sur les terrains municipaux, en particulier lorsqu'il y a de nouveaux développements, par le biais de lignes directrices et de normes de développement et d'aménagement paysager dans les zones à proximité des éléments naturels. Les permis de lotissement doivent comporter des conditions protégeant l'habitat naturel existant, promouvoir l'utilisation de la végétation indigène et prévoir des mesures visant à décourager l'élimination illégale de résidus de jardin (une source de plantes exotiques envahissantes) dans les espaces naturels.

INDICATEURS

Fournir la preuve que la municipalité encourage l'utilisation d'une flore indigène adaptée au site dans l'aménagement paysager de ses propres propriétés et qu'elle établit des normes d'aménagement paysager pour les permis de lotissement.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.7 PROMOUVOIR LA FLORE INDIGÈNE SUR LES TERRES PRIVÉES

DESCRIPTION

Démontrer une vaste participation de la communauté aux initiatives visant à encourager les plantes indigènes favorables aux oiseaux et aux pollinisateurs sur les propriétés privées, à augmenter le couvert forestier urbain sur les terres privées ou à soutenir d'autres initiatives d'infrastructures vertes pour lutter contre les changements climatiques.

INDICATEURS

Un point pour la preuve d'une « vaste participation de la communauté » à au moins une initiative d'envergure qui encourage l'augmentation de l'habitat de la faune sauvage sur les terres privées (par exemple, adhésion à des programmes comme Bee City).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

2.8 INTENDANCE POUR LES ESPÈCES DONT LA CONSERVATION EST PRÉOCCUPANTE

DESCRIPTION

Les groupes partenaires de Ville amie des oiseaux mettent en œuvre l'intendance pour augmenter ou améliorer l'habitat de reproduction ou d'escale des espèces d'oiseaux qui sont des espèces hautement prioritaires pour la conservation de votre Plan écorégional de conservation des oiseaux. Les espèces en péril (par exemple, le martinet ramoneur) et d'autres insectivores aériens, la sturnelle des prés et d'autres oiseaux des prairies, les oiseaux de rivage et les oiseaux qui ont besoin de conditions forestières anciennes. Par exemple, les mesures comprennent la fourniture de logements (par exemple, des condos à hirondelles noires entretenus), le maintien d'une production de foin respectueuse des oiseaux et la gestion des forêts municipales pour promouvoir les conditions de croissance anciennes.

INDICATEURS

Un point est accordé s'il existe des projets actifs de rétablissement de l'intendance (dirigés par des individus ou des groupes de la collectivité) comme ceux suggérés dans la description du critère. Deux points s'il existe plus de deux projets actifs pour différentes espèces ou groupes d'espèces. Pour plus de renseignements sur les régions de conservation des oiseaux et leurs espèces prioritaires, consultez le site : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/conservation-oiseaux-migrateurs/regions-strategies.html>

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

POINTAGE

DE BASE

9 points dans au moins 3 catégories différentes.

INTERMÉDIAIRE

12 points dans au moins 4 catégories différentes.

ÉLEVÉ

15 points provenant dans au moins 6 catégories, dont au moins 1 point provenant des catégories 2.1, 2.2, 2.3 ou 2.4.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

SECTION 3:
SENSIBILISATION
ET ÉDUCATION DE
LA COMMUNAUTÉ

3.1 ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES.

DESCRIPTION

Une proportion importante d'écoles locales et d'autres organisations à caractère éducatif (par exemple, Scouts Canada, Éco Héros, 4-H), offrent aux élèves la possibilité de se rapprocher de la nature, d'apprécier les oiseaux et d'apprendre à les aider. Le conseil ou le centre de services scolaire local, l'office de protection de la nature ou la municipalité dispose d'installations et de personnel pour favoriser l'éducation en plein air et à l'environnement, notamment par l'observation d'oiseaux. Au moins une école propose un programme sur les oiseaux, comme le [Recensement des oiseaux de Noël pour les enfants](#), [School Yard Bird Blitz](#), [Global Bird Rescue](#) ou le programme éducatif de [Protégeons nos chats et sauvons nos oiseaux](#). Les programmes éducatifs doivent comprendre des éléments spécifiques conçus pour faire participer les enfants et les jeunes qui pourraient être considérés comme défavorisés ou racialisés ou qui sont arrivés récemment au Canada.

INDICATEURS

Un point s'il y a des installations et des établissements d'enseignement locaux qui offrent des programmes pour les enfants ou les jeunes sur l'appréciation de la nature et l'observation des oiseaux. Un point s'il existe des programmes de nature spécifiques liés aux oiseaux pour les nouveaux arrivants au Canada, les enfants ou les familles défavorisés, marginalisés ou racialisés. Un point si au moins une école ou une organisation organise des programmes spécifiques liés aux oiseaux pour les enfants et les jeunes, tels que le Recensement des oiseaux de Noël pour les jeunes, Global Bird Rescue ou le programme d'éducation de Protégeons nos chats et sauvons nos oiseaux.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.2 COLLÈGES, UNIVERSITÉS ET CÉGEPS

DESCRIPTION

Les campus des collèges, cégeps et universités de la ville ont adopté des pratiques qui réduisent activement les menaces qui pèsent sur les oiseaux ou établissent des habitats qui leur sont favorables. La mise en œuvre de ces pratiques doit comprendre ou être dirigée par des comités ou des groupes d'étudiants.

INDICATEURS

Un point est attribué si vous fournissez la preuve que les établissements disposent de politiques et de pratiques favorables aux oiseaux : nom des établissements, programmes auxquels ils participent (par exemple BirdSafe, Bee City), ainsi qu'un exemple d'action récente et la preuve de la participation des étudiants.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.3 COMMUNIQUER LES MEILLEURES PRATIQUES POUR AIDER LES OISEAUX

DESCRIPTION

Les partenaires de l'équipe VAO (y compris la municipalité) offrent au public l'accès à des ressources (liens Web, brochures, etc.) qui encouragent et informent le public des moyens d'aider les oiseaux. Par exemple : 1) les avantages pour les oiseaux du jardinage de plantes indigènes ou de l'établissement de parcelles d'habitat naturel sur leur propriété, à l'appui des oiseaux ou des pollinisateurs (par exemple, programme d'habitat arrière-cour), 2) les meilleures pratiques pour nourrir les oiseaux qui atténuent les risques liés à l'alimentation (par exemple, prédation à la mangeoire, contamination par des agents pathogènes, etc.).

INDICATEURS

Un point si vous pouvez fournir des preuves des ressources numériques ou papier, ainsi que des preuves de l'intérêt du public et de sa connaissance de ces ressources (par exemple, activités sur les médias sociaux).

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DE LA **COMMUNAUTÉ**

3.4 DÉMONSTRATIONS D' ACTIONS RESPECTUEUSES DES OISEAUX

DESCRIPTION

Les municipalités et les partenaires du projet Ville amie des oiseaux installent des expositions ou des affichages dans des espaces publics, afin de sensibiliser les citoyens sur les avantages des mesures favorables aux oiseaux et encouragent leur mobilisation (avantages de l'éclairage respectueux du ciel nocturne, modifications des fenêtres, etc.)

INDICATEURS

Un point est attribué si une preuve des installations est fournie (par exemple, preuves photographiques ou reportages)

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués
(à remplir par Nature Canada)

3.5 LIEU D'OBSERVATION DES OISEAUX ACCESSIBLE À PROXIMITÉ

DESCRIPTION

Il existe au moins un lieu d'observation des oiseaux dans la ville qui dispose d'infrastructures permettant l'observation et l'appréciation des oiseaux (p. ex., panneaux, sentiers et tours d'observation). Cette installation est accessible aux personnes sans voiture (par transports publics, pistes cyclables ou voies piétonnes) et est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Le public doit pouvoir trouver facilement de l'information en ligne sur les zones d'observation des oiseaux

INDICATEURS

Un point est attribué si vous fournissez la preuve de l'existence d'une zone locale d'observation des oiseaux accessible au public, une brève description des infrastructures (sentiers, tour d'observation, etc.), et la manière dont on peut accéder à la zone sans voiture ou affectées d'un handicap.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.6 ENTREPRISES RESPECTUEUSES DES OISEAUX

DESCRIPTION

Entreprises respectueuses des oiseaux. Les entreprises de la région encouragent les pratiques respectueuses des oiseaux (par exemple, vendre ou offrir du café respectueux des oiseaux, ne pas utiliser de plastique à usage unique, traiter les fenêtres à l'aide de marqueurs visuels Feather Friendly, etc.) et refléter ces valeurs dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ces entreprises doivent être reconnues sur les sites Web partenaires.

INDICATEURS

Pour recevoir un point, vous devez nommer les entreprises et décrire leurs pratiques respectueuses des oiseaux. Ces pratiques doivent inclure la vente de produits respectueux des oiseaux et des pratiques commerciales reconnues comme favorables aux oiseaux (par exemple, traitement des fenêtres, faible empreinte carbone, politique sur les sacs en plastique, etc.). Pour obtenir un point, les villes de moins de 100 000 habitants doivent avoir au moins deux entreprises. Les villes de 100 000 à 500 000 habitants doivent avoir au moins trois entreprises. Les villes entre 500 000 et 1 000 000 habitants doivent avoir au moins quatre entreprises. Les villes de plus de 1 million d'habitants doivent avoir au moins cinq entreprises. Pour obtenir deux points, il faut doubler le nombre d'entreprises respectueuses oiseaux, en fonction de la population de la ville.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.7 OISEAU EMBLÈME DE LA VILLE

DESCRIPTION

Une espèce d'oiseaux emblème de votre ville a été sélectionnée par un processus de participation du public.

INDICATEURS

Vous devez fournir la preuve qu'une campagne de sélection d'un « oiseau emblème de la ville » est en cours ou a été menée à bien, la preuve de la mobilisation de la communauté, le nom de l'espèce « oiseau emblème de la ville » et la preuve qu'il est officiellement l'« oiseau emblème de la ville » par le biais de la reconnaissance et du soutien du Conseil.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

3.8 SCIENCES PARTICIPATIVES POUR LA SURVEILLANCE DES OISEAUX

DESCRIPTION

Il existe des programmes scientifiques participatifs actifs pour surveiller les oiseaux dans votre municipalité, y compris le [Recensement des oiseaux de Noël pour les jeunes](#), le [Grand dénombrement des oiseaux de février](#), le [Projet FeederWatch](#), le [Programme de surveillance des marais](#), Le suivi du martinet et [Global Bird Rescue](#), qui surveillent les oiseaux dans des zones comprenant des terres publiques. La participation du public à ces programmes est encouragée dans les médias locaux. Démontrer que les efforts visant à mobiliser les membres du public qui pourraient être considérés comme défavorisés ou racialisés ou qui sont arrivés récemment au Canada.

INDICATEURS

Pour recevoir un point, fournir une liste de programmes scientifiques participatifs liés aux oiseaux dans votre ville et décrire le niveau d'intérêt public et de mobilisation des publics cibles. Un deuxième point pour les collectivités où plus de trois de ces programmes sont pratiqués. Vous devez faire preuve d'une implication communautaire généralisée.

COMMENT LE CRITÈRE EST ATTEINT

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

--

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DE LA COMMUNAUTÉ

POINTAGE

TOUS LES NIVEAUX DOIVENT SATISFAIRE AU CRITÈRE 3.1

DE BASE

7 points dans au moins 3 catégories différentes.

INTERMÉDIAIRE

9 points dans au moins 5 catégories différentes.

ÉLEVÉ

11 points dans au moins 7 catégories différentes.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

TOTAL GÉNÉRAL

POINTAGE TOTAL POSSIBLE = 50 POINTS

LE STATUT ATTEINT EST ÉGAL AU NIVEAU LE PLUS BAS DES TROIS CATÉGORIES NOTÉES.

PAR EXEMPLE, SI UNE VILLE OBTIENT UN SCORE DE 12 DANS LA CATÉGORIE 1, 18 DANS LA CATÉGORIE 2 ET 13 DANS LA CATÉGORIE 3, ELLE OBTIENT LA CERTIFICATION NIVEAU DE BASE EN RAISON DE SON SCORE DE 12 DANS LA CATÉGORIE 1.

Points attribués

(à remplir par Nature Canada)

ÉQUIPE VILLE AMIE DES OISEAUX
LISTE DES MEMBRES, AFFILIATIONS
ET COORDONNÉES (M-1)

À JOUR EN DATE DU:



VILLE AMIE
DES OISEAUX